



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Télécopie : 04 67 89 35 88

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt et le 1^{er} octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Simone Pasturel donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 août 2020, approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Michelle MOREAU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Michelle MOREAU, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de CRUZY (année 2020/2021).
- 2/ Convention à passer avec Hérault Energies pour travaux de renforcement électrique du poste « Camp du Pal ».
- 3/ Achat d'un véhicule pour le service de Police Municipale.
- 4/ Création d'un poste d'adjoint technique.
- 5/ Modification du tableau des effectifs.
- 6/ Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale et le personnel communal pour leur investissement à l'occasion de la distribution de bouteilles d'eau, le 28 septembre dernier, à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la convention à passer avec la commune de Montouliers en vue de mettre en œuvre une contribution spéciale au titre de l'article L141-9 du code de la voirie routière. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Il expose : la voie communale qui fait suite au hameau de Montplo, en direction de Montouliers est régulièrement empruntée par des véhicules de fort tonnage desservant la commune de Montouliers.

Cette route a fait l'objet en 2019 de travaux de réparation pour un montant de 40 000 €. Suite à l'accident d'une citerne survenu en début d'année, la municipalité a décidé de mettre en application l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 interdisant cette voie aux véhicules de plus de 3.5 T.

Nous avons été saisis d'une demande d'un particulier souhaitant emprunter cette voie, à compter du 1^{er} octobre 2020, pour la réalisation de sa construction sur la commune de Montouliers. Sur les conseils de l'Agence Départementale d'Olonzac, il est proposé :

- de maintenir la limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3.5 T,
- d'autoriser la circulation de véhicules de gabarit supérieur, sous la responsabilité des entreprises en charge des travaux,
- de passer avec la commune de Montouliers une convention de mise en œuvre d'une contribution spéciale en cas de dégradation de cette voie.

Pour ce faire, la municipalité a sollicité l'appui technique de l'Agence Départementale, au titre de leur mission d'assistance, Hérault Ingénierie, qui a établi un état des lieux initial de la voie et qui, au terme des travaux fixé à deux ans, produira un état des lieux final. Un rapport évaluant les éventuelles dégradations en découlera, accompagné d'un devis de réparations.

Cette convention va acter l'engagement de la commune de Montouliers à prendre en charge les travaux de remise en état de la voirie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en application les propositions énoncées ci-dessus et de signer la convention à passer avec la commune de Montouliers, le 6 octobre prochain. Le conseil Municipal valide ses demandes à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de CRUZY (année 2020/2021).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes. Notre commune accueillant en cette rentrée 2020, quatre enfants en provenance de Montouliers, et un en provenance de Cébazan, nous avons établi un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité pour un enfant scolarisé en école maternelle et un en école élémentaire sur notre commune. La participation pour un enfant scolarisé en école maternelle s'élève à 1 291.90 € et pour un élève scolarisé en école primaire à 491.22 €.

Il propose de solliciter l'accord des deux communes concernées pour la scolarisation de leurs enfants sur notre commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2/ Convention à passer avec Hérault Energies pour travaux de renforcement électrique du poste « Camp du Pal ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la séance du 27 août, ce dernier a validé le projet de renforcement du poste « Camp du Pal » et effectué les demandes de financement auprès d'Hérault Energies. Ces demandes de financement ont été validées par Hérault Energies. Les travaux d'électricité (24 121.85 €) seront entièrement financés par leurs soins, resteront à notre charge les travaux d'éclairage public, pour un montant de 721.44 €.

Il convient maintenant d'acter ces décisions par la signature d'une convention à passer avec Hérault Energies. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention correspondante. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

3/ Achat d'un véhicule pour le service de Police Municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel Carceller qui présente à l'assemblée un projet d'acquisition d'un véhicule de fonction pour le service de Police Municipale, en se regroupant avec la commune de Quarante. Le prix initial du véhicule, un DUSTER entièrement équipé (gyrophare, haut-parleur, logo) s'élève à 23 500 €. En regroupant notre commande avec la commune de Quarante, le coût serait ramené à 19 686 €.

Il serait livré en début d'année 2021, date de prise de fonction du futur policier municipal.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil qui la valide à l'unanimité.

4/ Création d'un poste d'adjoint technique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au niveau du service technique, le premier contrat aidé arrive à son terme le 31 décembre prochain et le second, le 31 mars 2021. Il souhaite recevoir en entretien ces deux jeunes avec Monsieur Mathieu Azéma.

Il propose d'ores et déjà de créer un poste d'adjoint technique à temps complet afin d'avoir la possibilité de nommer un jeune sur ce poste à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5/ Modification du tableau des effectifs.

La création d'un poste impliquant la modification du tableau des effectifs, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 3 Adjoints techniques principal 2^{ème} classe
- 2 Adjoints administratifs
- 2 Adjoints techniques
- 1 Adjoint technique à Temps Non Complet (33/35)
- 1 Adjoint technique à Temps Non Complet (10/35)

- 1 Contractuel sur emploi permanent
- 3 Contractuels sur emploi non permanent (contrats aidés)

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

